



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



AD/CN : Airworthiness Directive / Consigne de navigabilité

AEA : Atelier d'Entretien Agréé

AFM : Aircraft Flight Manual (manuel de vol)

ALI : Airworthiness Limitations Items

ALS : Airworthiness Limitations Section

AltMOC : Moyen de conformité alternatif (Alternative Means Of Compliance)

AMC : (*Acceptable Means of Compliance*) - Moyens acceptables de conformité définis par l'EASA pour répondre aux exigences réglementaires.

AMM : Aircraft Maintenance Manual - Manuel de Maintenance de L'aéronef

APDOA : Alternative Procedures to Design Organisation Approval

APRS : Approbation pour Remise en Service

ARC : Aircraft Airworthiness Review - Examen de Navigabilité d'aéronef

ATA: Air Transport Association (of America) : l'*ATA Spec 100: Manufacturers' Technical Data* définissant la classification par chapitre (ATA chapters) des systèmes et éléments d'aéronefs ; cette classification est particulièrement employée dans le cadre des données d'entretien, des Programmes d'Entretien et des programmes de fiabilité.

ATO : Approved Training Organisation - Organisme de Formation Approuvé

BI : Bulletin d'information ;

BS : Bulletin Service

CAE : Manuel des spécifications de l'organisme combiné du Maintien de Navigabilité Partie-CAO (Combined Airworthiness Exposition).

CAO : Combined Airworthiness Organisation = organisme combiné de maintien de navigabilité

CAMO : (*Continuing Airworthiness Management Organisation*) - Organisme de Gestion du Maintien de la Navigabilité, agréé conformément à la Partie M, sous-partie G du règlement (UE) 1321/2014.

Catégorie d'aéronef : CMPA ou non CMPA non light ou light ou ELA2 ou ELA1

CDL : Configuration Deviation List (Liste des déviations de configuration)

CDN (EASA) : Certificat de Navigabilité : Formulaire 25 de l'AESA, ce certificat de navigabilité émis en référence aux exigences du règlement (UE) 2018/1139 est d'une validité illimitée et est associé au certificat d'examen de navigabilité.

CDNR : Certificat de Navigabilité Restreint

CDNS : Certificat de Navigabilité Spécial



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



CEN : Certificat d'Examen de Navigabilité : Formulaire 15a, 15b ou 15c de l'AESA émis à l'issue d'un examen de navigabilité selon son émetteur et la réglementation Partie-M ou Partie-ML qui régit la maintenance de l'aéronef. Il est associé au CDN et a une validité d'un an.

CI : Certificat d'Immatriculation

CLN : Certificat de Limitation de Nuisances

CMPA : « Complexe Motor-Powered Aircraft » - Aéronef Motorisé Complexe

CND : Contrôle non destructif

CLN : Certificat de Limitation de Nuisances

CNRA : Certificat de navigabilité restreint d'aéronef

CNRAC : Certificat de navigabilité restreint d'aéronef de collection

CNSK : Certificat de navigabilité restreint d'aéronef

CRESMANIA : Compte-rendu d'évènement de sécurité détecté en maintenance

CRM : Compte Rendu Matériel / Technical Logbook

CRS : Certificate of Release to Service (Certificat de Remise en Service (ou aussi appelé « APRS » dans d'autres documents DSAC/OSAC))

CS-22: Certification Specifications For Sailplanes And Powered Sailplanes - Spécification de Certification pour Planeurs et Motoplaneurs

CS-SC : Modifications standard (Standard Change)

CS-SR : Réparations standard (Standard Repair)

CS-STAN: Certification Specifications For Standard Changes/Standard Repairs - Spécification de Certification pour Modifications et Réparations Normalisées (annexe IV à la Décision 2015/016/R)

DAH : Design Approval Holder / « détenteur de la définition », le détenteur du certificat de type, du certificat de type restreint, du certificat de type supplémentaire, de l'ETSO ou de toute modification/réparation installées sur l'aéronef.

DAP : Department Aircraft Production / « détenteur de la définition »,

DAP : Downlink Aircraft Parameters/ Transmission des paramètres de l'aéronef (Via transpondeur)

DDA : Direct Delivery Authorisation : autorisation donnée par le détenteur d'une définition approuvée à un organisme de production pour une livraison directe en rechange à des utilisateurs.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

DSAC/NO/NAV : Pôle Navigabilité de la DSAC ;



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



DOA : Design Organisation Approval- Agrément d'organisme de Conception Selon la Partie 21/J

DR : Dirigeant Responsable

DSAC : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile de la DGAC ;

DTO : Organisme de formation déclaré de type DTO conformément au règlement (UE) 1178/2011. Il peut être commercial ou non commercial.

EASA : European Aviation Safety Agency – *Agence européenne de la sécurité aérienne*

EHS : Enhanced Surveillance = Surveillance renforcée

ELA 1 : Désigne :

- un avion d'une MTOM \leq 1200kg, non classé comme aéronef motorisé complexe,

- un planeur ou motoplaneur d'une MTOM \leq 1200kg,

Les aéronefs qui répondent aux critères ELA1 répondent également aux critères ELA2 (puisque les ELA1 sont un sous-ensemble des ELA2).

ELA 2 : Désigne :

- un avion d'une MTOM \leq 2000kg, non classé comme aéronef motorisé complexe,

- un planeur ou motoplaneur d'une MTOM \leq 2000kg,

ELT : Emergency Locator Transmitter - Emetteur de Localisation d'Urgence

ETSO : European Technical Standard Order- Commandes Suivant Normes Techniques Européenne

FAA : Federal Aviation Authority / Autorité américaine de l'aviation civile ;

FOD : Foreign Object Debris / Damage : objet ou débris se trouvant dans l'environnement opérationnel d'un aéronef et constituant un risque de dommage matériel ou corporel

ICA : Instructions for Continued Airworthiness - Instructions pour le maintien de la navigabilité.

IRB : Installation Radioélectrique de Bord

JAA : Joint Aviation Authorities - Autorités Communes des Aviations Civiles de 36 Pays d'Europe.

JAR : Joint Aviation Requirements - Normes Communes Aéronautiques des Pays Membres des JAA.

LAE : Licensed Aircraft Engineer - Mécanicien titulaire d'une LMA

Limited life cycle (ou time) : Limite de vie

LMA : Licence de Maintenance d'Aéronefs : LMA66

LP : Document de navigabilité qui permet à un aéronef d'être utilisé alors qu'il ne possède pas de certificat de navigabilité (CDN) individuel ou que ce dernier n'est plus valide. Le terme utilisé dans la réglementation française est « laissez-passer exceptionnel ». Dans la réglementation européenne, le terme réglementaire est « autorisation de vol ».

LS : Lettre service (constructeur)



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



LSA : Licence de Station d'Aéronef

MEL : Minimum Equipment List - Liste Minimum d'équipement (**LME**)

MIP : Minimum Inspection Programme (Programme minimum d'inspection)

MRB : Maintenance Review Board : organisme composé de représentants d'un constructeur ainsi que de l'Autorité de certification en charge de la rédaction du MRBR ;

MRBR : Maintenance Review Board Report : document contenant les exigences minimum d'entretien programmé pour un aéronef soumis à une logique d'entretien de type MSG ;

MSG : Maintenance Steering Group. Le MSG est une procédure d'analyse et une logique de décision permettant de développer un programme d'entretien programmé ;

MTBF : Mean Time Between Failure (Temps moyen entre panne) ;

MTBUR : Mean Time Between Unscheduled Removal (Temps moyen entre dépose imprévue) ;

MTOM : Masse maximale au décollage (Maximum Take Off Mass)

OSAC : Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile

Partie-CAMO : Annexe 7 au règlement européen (UE) n°1321/2014 ;

Partie-CAO : Annexe 8 au règlement européen (UE) n°1321/2014 ;

Partie-M : Annexe 1 au règlement européen (UE) n°1321/2014 Agrément permettant l'entretien d'aéronefs européens.

Partie-MG : Gérer la navigabilité d'un avion en respectant les exigences réglementaires (EASA, OSAC, FAA) et les instructions des constructeurs.

Partie-ML : Annexe 6 au règlement européen (UE) n°1321/2014 ;

Partie-SPO : Partie SPO (annexe VIII) du règlement (UE) 965/2012 modifié (opérations spécialisées)

Partie-21F : Partie 21 sous partie F du règlement (UE) 748/2012 modifié (organisme de production sans agrément de production)

Partie-145 : Partie 145 (annexe II) du règlement (UE) 1321/2014 modifié (organisme de maintenance)

Partie-147 : Certificat d'agrément de formation et d'examen. Cette certification fixe les exigences concernant : l'organisation pédagogique (moyens humains, locaux, matériels,...), les procédures de formation et d'examen.

Partie-21G : Partie 21 sous partie G du règlement (UE) 748/2012 modifié (organisme de production)

Partie-66 : Cette réglementation définit un ensemble de licences de maintenance aéronautique PART 66 dont les enseignements et la certification sont assurés par des organismes de formation bénéficiant de l'agrément PART 147.



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



PE : Programme d'Entretien d'un aéronef. Requis pour chaque aéronef conformément au M.LA.302 de la Partie M. ou M.LA.302 de la Partie ML

PEN : Personnel d'Examen de Navigabilité

PIREPS : Pilot REPportS ou anomalies en exploitation signalés par les équipages de conduite dans le Compte-Rendu Matériel (CRM) et ayant nécessité une action d'entretien ;

POA: Product Organisation Approval (Organisme de production agréé)

PMA: Parts Manufacturer Approval (FAA)

RE : Responsable Entretien dans un organisme d'entretien agréé Part-CAO

REN : Recommandation d'Examen de Navigabilité

RFC : Request For Conformity : demande d'une autorité à une autre autorité pour la détermination de conformité d'un élément prototype ou spécimen d'essai dans le cadre d'une approbation en cours.

RIC : Registre Individuel de Contrôle

RN : Responsable de Navigabilité dans un organisme de gestion du maintien de navigabilité agréé Part-CAO

RRO : Responsable de Revue d'Organisation

RQ : Responsable Qualité

RT : Responsable Technique de l'intégralité des activités dans un organisme combiné d'entretien et de gestion du maintien de la navigabilité agréé Part- CAO. Il cumule les responsabilités du RE et du RN.

SAS : Conditions spécifiques de navigabilité (*Specific Airworthiness Specifications*)

SGS : Le système de gestion de la sécurité (SGS), également appelé système de management de la sécurité (SMS par influence anglo-saxonne), est un système de management visant à améliorer la sécurité.

SRM : Structural Repair Manual (Manuel de réparations structurales)

STC : Supplemental Type Certificate –Supplément au Certificat de Type

STCH : STC Holder - Détenteur de STC

TAC hors licence : Transport Aérien Commercial ne nécessitant pas une licence d'exploitation octroyée en accord avec le règlement (CE) 1008/2008

TAC sous licence : Transport Aérien Commercial nécessitant une licence d'exploitation octroyée en accord avec le règlement (CE) 1008/2008

TC : Certificat de type (*Type Certificate*).



GLOSSAIRE FORMATION LÉGISLATION AÉRONAUTIQUE



TBO : Time Between Overall = Temps entre deux révisions

TCDS : Type Certificate Data Sheet - Fiche de Navigabilité Associée à un certificat de type

TCH : TC Holder - Détenteur d'un certificat de type

ULM : Aéronef Ultra-Léger Motorisé, au sens de l'arrêté du 23/09/98 modifié